

V.

RAPPORT von der LANCKEN, AOUT 1917-JANVIER 1918 (1) :

...Selon l'intention de M. le Gouverneur Général, on établira d'après les travaux de la « Hauptkommission » un plan général pour la garantie de nos futurs intérêts en Belgique, plan envisageant toutes les possibilités.

A la première séance de la « Hauptkommission », on discuta les propositions du président concernant la méthode et le plan de travail. On décida en principe, que toutes les questions seraient traitées d'après la classification : revendications maximum, revendications minimum et revendications éventuelles « Maximalforderungen », « Minimalforderungen », « Eventualforderungen »). Ainsi, il est tenu compte de *toutes les éventualités qui peuvent résulter de la situation militaire et politique* (2).

* * *

Rapport HURT, du début de 1918 (2) :

« On ne peut pas se laisser tromper par le fait que, petit à petit, chez un nombre croissant de Belges, l'aversion de l'Allemagne paraît un peu diminuer, et qu'on semble y « avoir retrouvé leur cœur flamand ou allemand »...

Ma ferme conviction, exprimée déjà à plusieurs reprises, est que, si nous abandonnons le pouvoir politique en Belgique, ce pays redeviendra aussitôt le foyer de toutes les intrigues anti-allemandes, que l'Angleterre et la France y prendront de nouveau le dessus, et feront de la Belgique leur instrument sans volonté. Toutes les stipulations dans le traité de paix n'y changeraient rien, car en Belgique on s'entend magistralement à se jouer de lois n'existant que sur papier, tout en prononçant des phrases ronflantes. »

* * *

RAPPORT N° 9 SUR LA « FLAMENPOLITIK », SIGNE PAR SCHAIBLE (3) :

(16 août-15 septembre 1918.)

« ...On est parvenu maintenant, à la suite de longues entrevues et discussions avec les Flamands en vue, à ramener, pour le moment, un peu de calme. Il est cependant de notre devoir de faire remarquer qu'il n'est pas impossible, si l'on prononçait encore des paroles défavorables pour les activistes, que le Conseil de Flandre se laisse aller à un acte de désespoir, en ce sens qu'il se dissoudrait en lançant une protestation insensée quelconque, peut-être à l'Entente ou à l'Angleterre, contre la trahison de la part de l'Allemagne. Une action pareille serait évidemment étouffée de notre côté par la censure, mais la nouvelle en parviendrait néanmoins bien vite d'une façon ou de l'autre à l'étranger. Et il n'est pas nécessaire, je crois, de m'étendre sur ce qu'une action pareille a d'inopportun pour nous en ce moment. Par conséquent, un prudent ménagement de l'activisme flamand, que nous avons d'ailleurs favorisé jusqu'ici par tous les moyens, doit être conseillé de façon pressante... Le contre-coup défavorable de la situation politique en Allemagne sur l'activisme flamand, n'a eu, au reste, aucun retentissement défavorable sur le développement ultérieur

(1) RUDIGER, *Flamenpolitik*, p. 81.

(2) IDEM, *ibid.*, p. 81.

(3) IDEM, *ibid.*, p. 86.

SEPTIÈME PARTIE

ANNEXE

Pièces Allemandes



Les documents que nous publions dans cette septième partie n'appartiennent pas au Conseil de Flandre. La plupart ont déjà été publiés.

Ce sont des pièces allemandes qui ne furent pas connues — tout au moins officiellement — du Conseil de Flandre.

Elles présentent un intérêt tout à fait primordial au point de vue de l'étude du mouvement activiste en Belgique; c'est pourquoi nous avons estimé qu'il était indispensable de les publier dans ce travail.

Documents pour servir à l'Histoire de la Guerre en Belgique

LES ARCHIVES
DU
CONSEIL DE FLANDRE
(RAAD VAN VLAANDEREN)

PUBLIÉES PAR LA
LIGUE NATIONALE POUR L'UNITÉ BELGE



BRUXELLES
ANC. ÉTABL. D'IMPR. TH. DEWARICHET
RUE DU BOIS-SAUVAGE, 16